



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, les onze octobres à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Castelnaudary, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2022

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	LOIS Lydie	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GINIES Alain	Conseil Départemental 11	
	AZAIS DE VERGERON Gilles	SIAH Fresquel	
	HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie Ange
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	FAU Philippe
	IZARD Alain (SIAH Berre et Rieu)	représenté par	DIAZ Michel

M. BARDIES Pierre a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENTS POUR LE DOSSIER : DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE (TRANCHE 4)

Le Président rappelle l'opération « Diagnostics de vulnérabilité des bâtis des gestionnaires publics, des commerces, des entreprises et des particuliers du bassin versant de l'Aude » et

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2022

Application agréée E-legalite.com

avec succès depuis 2017 en direction des bâtiments à usage publics, commerciaux (activité économique) ainsi que des habitations sur des communes très impactées notamment par les inondations d'octobre 2018 et des communes intégrées dans les TRI, qu'il convient de poursuivre en 2023.

Suite à l'approbation de l'assemblée en Comité Syndical du 23/06/2022, un dossier de demande de subvention a été déposé au comité de programmation (CD GEMAPI) du 20/09/2022 pour un coût prévisionnel de 300 000 € TTC et selon le plan de financement : 50% Etat – 20% Région – 10% Département de l'Aude.

A la demande des financeurs il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	300 000 €	50 %	150 000 €
FEDER	300 000 €	30%	90 000 €
AUTOFINANCEMENT	300 000 €	20%	60 000 €
TOTAL			300 000 €

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « **DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIS DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DES COMMERCES, DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE (TRANCHE 4)** »

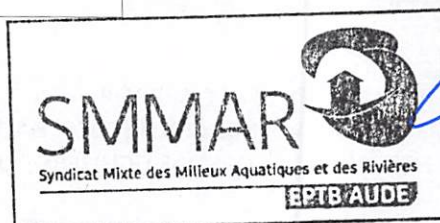
AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Affiché le
Publié le

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2022

Application agréée E-legalite.com

75_PL-011-251101549-20221011-CS_DELIB42_

EM